Et au Maroc, que fait-on contre le tabagisme ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 24 octobre 2002

Bonjour,

Je travaille dans un espace bureau style plateau américain, mes collègues fument dans le bureau et ça me gêne énormément j'ai demandé à plusieurs reprises de fumer dans le couloir mais ils m'ignorent.que dois je faire ? D'autant plus que j'ai des antécédents d'asthme.

Question : est ce qu'il ya des lois internationales qui régissent cela car je suis marocaine et la société dans laquelle je travaille se situe à Casablanca ?

merci .

Réponse :

Voici deux organisations marocaines que vous pourrez utilement contacter pour obtenir plus de renseignements sur les spécificités marocaines dans la lutte contre le tabagisme :

- marocsante
- OMS Maroc

Nos compétences sont limitées aux domaines d'application de la loi EVIN qui ne concerne que la France.

Vous pouvez utilement consulter la Méthode pratique pour être protégé contre le tabagisme en entreprise : peut-être y trouverez-vous un moyen de faire aboutir votre juste revendication.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac